



FLASH INFO SNEP 66 DU 29 04 2020



Corona-Virus

Edito

Nous espérons que vous surmontez au mieux l'épreuve du confinement.

Le SNEP 66 a fait le choix du silence dans ces temps très particuliers afin d'éviter d'analyser et commenter une situation dont les éléments de compréhension étaient à la fois instables et très incomplets. Il n'est pas pertinent pour nous de participer au désordre des déclarations alors que l'urgence porte sur le respect des mesures sanitaires mises en place depuis le 17 mars.

A présent, nous pouvons faire quelques bilans, en premier lieu, celui de la mise en place de la « continuité pédagogique » en EPS. Tous les enseignants de notre département y compris les P.EPS se sont mobilisés pour assurer le maintien d'un contact plus ou moins étroit avec les élèves et leur famille. L'investissement des enseignants a d'ailleurs généré un volume de travail tel qu'enfants et parents ont parfois eu des difficultés à suivre le rythme et les vacances ont paradoxalement été un soulagement malgré la monotonie du

confinement !

Les professeurs d'EPS ont tous perçus la nécessité de proposer des activités physiques dans un contexte d'immobilité corporelle imposée et partout des ressources ont été transmises aux élèves, notamment des programmes d'entretien physique individuel. Nul n'a contesté les bienfaits de l'activité physique, mieux, celle-ci est apparue indispensable pour résister à la situation. Espérons que la conscience de la relation étroite entre le corps et l'esprit aura gagné du terrain dans une société qui a tendance à céder à la tentation archaïque de les hiérarchiser... Ainsi bien plus qu'une fonction contributive à la facilitation de la capacité intellectuelle l'activité physique participe à l'épanouissement, à l'émancipation et l'équilibre indispensable de nous tous dans un monde de plus en plus anxiogène.

Pour autant, on ne peut pas considérer qu'il y a une continuité pédagogique en EPS.

L'EPS s'est arrêtée depuis le 17 mars. Nous avons simplement répondu à un besoin urgent mais en aucun cas les programmes individuels d'entretien physique proposés peuvent être définis comme contenu d'enseignement. Il est incontestable que les savoirs fondamentaux de l'EPS, ne peuvent être transmis qu'en présentiel, par la pratique des APSA dans toute leur diversité. La situation classique de l'enseignement est le seul moyen envisageable de permettre les interactions élèves, professeur et activités sportives et artistiques.

Depuis la fin des vacances, suite aux annonces faites par le président, nous sommes entrés dans la phase de préparation du retour des élèves dans les établissements scolaires. La semaine dernière les visio-conférences se sont succédées à un rythme élevé ! Les services administratifs ont consulté les syndicats selon une fréquence inédite. Remarquons au passage que ce gouvernement, responsable de la disparition du paritarisme, éprouve soudainement le besoin de nous solliciter, conscient que la consultation des acteurs du terrain est essentielle la gestion de la crise.

Sans parler de sa responsabilité concernant l'accélération de la destruction des services publics qui s'avère catastrophique dans cette période !

Des heures de visio pour.....une absence de réponse concrète à nos questions sur l'EPS ! Depuis l'annonce de la date du 11 mai suivi par une série d'informations divergentes, le gouvernement n'a toujours pas fixé un cadre national au 28 avril !!. Les choses sont faites à l'envers : on annonce avant de consulter puis on essaie de concilier les contraintes aux annonces...

Les annonces de Philippe d'hier n'ont pas apporté les réponses attendues. Là où il aurait fallu un protocole sanitaire précis qui tarde à venir (viendra-t-il?) ces vagues recommandations vont laisser la main aux chefs d'établissement.

Sur la question de la reprise des cours d'EPS, la réponse du DASEN 66 est très floue : En EPS, il faudra inventer de nouvelles pratiques et s'adapter par exemple faire du relai sans témoin...Par ailleurs, il renvoie le sujet à la responsabilité des IPR qui semble-t-il donneront un cadre prochainement...

Depuis hier nous savons que le sport ne pourra pas être pratiqué dans des salles couvertes mais rien d'autre n'est indiqué alors que nos pratiques d'enseignement sont radicalement opposées aux règles sanitaires de base !

Pierre Leveil

Spécificité de l'EPS dans le cadre de la reprise des cours

Dans un [courrier](#) du 20 avril adressé au Ministre, le SNEP-FSU insiste aussi sur les particularités inhérentes à l'enseignement de l'EPS.

Le SNEP-FSU Montpellier a adressé également un [courrier à la Rectrice](#) précisant la singularité de l'EPS dans le cadre d'une reprise des cours et la nécessaire prise en compte des dimensions sanitaire et éducative et sociale

La position du SNEP Montpellier
sur la reprise des cours
et la prise en compte de la spécificité de l'EPS



rencontre SNEP-FSU - Rectorat

Judi 23 avril 2020, une délégation du SNEP-FSU a été reçue par la Secrétaire générale de Mme la Rectrice, Mme Chazal, en présence de l'ensemble du corps d'inspection (Mme Vasseur, M. Moronval, M. Outrey, M. Cèbe) et de Mme Debordeaux, responsable DPE. Cette audience avait été sollicitée en février dernier lors de l'arrivée de Mme Béjean dans l'Académie.

Dans un temps imparti très court, les points qui n'ont pu être abordés ont fait l'objet de demandes et de questions envoyées par courrier le 24 avril à la Rectrice.

A l'ordre du jour plusieurs dossiers importants : l'emploi, la carrière, les référentiel EPS au bac, la singularité de l'EPS dans le cadre de la reprise annoncée, les gestes professionnels, les installations sportives.

Tous les sujets n'ont pu être abordés compte tenu d'un temps imparti trop court (1h), et du format de la réunion en visioconférence non propice à la fluidité des échanges. Des courriers complémentaires ont donc été envoyés ce vendredi 24 avril à Mme la Rectrice pour poser les problèmes et porter nos demandes.

Voici les questions et demandes qui ont été formulées :

Pour l'emploi :

Nous avons demandé des explications sur les postes « cachés », c'est-à-dire, le décalage important existant entre les postes parus sur Siam et les postes vacants connus par le SNEP. Nous observons une différence de 26 postes dont 14 seraient réservés pour les futurs stagiaires de l'académie. Quid des 12 restants... La SG nous a informés que les postes libérés lors du mouvement inter académique n'apparaissent pas sur SIAM et considère que tous les

postes sont susceptibles d'être vacants (!!)) Aucune autre réponse ne nous a été apportée sur cette question ! Le SNEP a décidé de relancer la DPE pour obtenir des éclairages.

Nous avons porté l'exigence que les stagiaires ne soient plus placés sur des postes vacants mais sur des BMP quand leur quotité et leur nombre sont suffisants. [lire la suite](#)

Pour les carrières :

Dans un premier temps, nous avons formulés des questions pratiques en lien avec la situation exceptionnelle de confinement que nous vivons : comment maintenir le calendrier des rendez-vous de carrière et de titularisation des stagiaires, la CAPA classe exceptionnelle et hors classe ? Le rectorat nous a affirmé que des textes allaient paraître pour stabiliser juridiquement les procédures et les sécuriser, sans pénaliser les collègues.

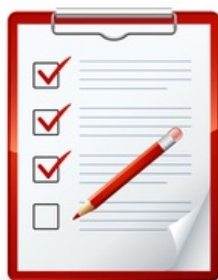
Dans un second temps, nous avons abordé les dysfonctionnements récurrents constatés dans les rdv de carrière avec un seul des IPR [lire la suite](#)

Pour les référentiels EPS au bac :

Concernant la remonté des référentiels BAC, le SNEP-FSU Montpellier a adressé [un courrier à la Rectrice](#), afin de demander un report du calendrier.

Pour la reprise du 11 mai :

Mme la Secrétaire Générale n'a pu transmettre seulement deux informations en attendant le plan du gouvernement. La première concernant l'annonce d'un cadre national qui sera défini dans les jours à venir par le corps médical et appliqué par l'Education Nationale. La seconde information rappelle le principe de progressivité du retour en classe par niveaux.[lire la suite](#)



INFO CORPO

CLASSE EXCEPTIONNELLE :

Le groupe de travail concernant la classe ex prévu le 23 avril a été annulé. Le SNEP a cependant été destinataire des documents de travail et doit faire remonter ses remarques avant le 30 avril.

HORS CLASSE :

Nous n'avons, pour l'instant pas, de nouvelles sur la maintien ou le report de la CAPA du 14 mai.



Syndicalisation

Le SNEP-FSU des P.O vous invite à le rejoindre dès la rentrée parce qu'il est plus difficile d'agir seul que tous ensemble.

Cliquer [ici](#) pour avoir accès à la fiche de syndicalisation à envoyer au trésorier du SNEP 66 :

**Franck Cuné
1, rue Edmond Michelet
66270 LE SOLER
franck.cune@gmail.com**

Secrétaire SNEP-FSU 66

Pierre Leveil

s2-66@snepfsu.net

06 86 51 77 10

[Facebook](#)

Cet email a été envoyé à {EMAIL}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SNEP 66.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**

© 2017 SNEP 66

Mauris commodo massa tortor, u [sit amet,consectetur adipiscing](#) Nunc fermentum neque quam, sodales eleifend elit imperdiet vitae. Aliquam id euismod nulla. Suspendisse imperdiet, sem et sollicitudin egestas, urna nunc auctor massa, vulputate pharetra mi odio nec tortor. Ut ultricies massa viverra quis.